

frère devrait être placé ailleurs. Que S. M. en décide. Si elle trouve convenable ce qu'il lui a écrit des Indes, il fera en sorte que son frère consente à en-

en la forrest de Soigne. Sur quoy je ne puis laisser de vous faire sçavoir que je désire bien que vous ayez tous les plaisirs que faire se pourra ; mais, m'ayant Sa Majesté, par mes instructions et depuis par itératives lettres, tant sérieusement enchargé de faire bien soigneusement contregarder tant ladicte forrest que aultres par deçà, si qu'il n'y a seigneur qui s'avanceast de y chasser, je vous prieray de aussy vous accommoder au bon vouloir de Sa Majesté en cest endroit, et abstenir et faire abstenir par les vostres de ladicte chasse du gros, prenant le desduict aux lièvres, connins et renartz. Et quand aurez désir de quelque venoison, le faisant entendre audict conte de Berlaymont ou à son lieutenant à Botzfort, se regardera de vous en faire accommoder. A tant, etc. D'Anvers, le premier jour de juin 1575. »

« Madame de Blomberghe, il y a quelques jours que ung de voz gens me parla de quelques voz affaires, et particulièrement touchant vostre filx. Sur quoy don Guillen de Saint-Clément va par ma charge vous trouver, pour de ma part en traicter avecques vous ; auquel vous pourrez donner entière foy. Et là-dessus je vous recommande, madame de Blomberghe, en la sainte garde du Créateur. D'Anvers, le III^e jour de juillet 1575. »

« Madame de Blomberghe, j'avoie envoyé vers vous don Guillain de Saint-Clément, pour vous faire entendre que j'estoye délibéré d'envoyer vostre filx icy vers monsieur don Jehan, encoires qu'il ne me respondit sur tant de lettres que luy ay escript de cest envoy. Mais, par cest ordinaire d'Italie venu hier, j'ay receu lettre de Son Altèze, par laquelle il me diet qu'il s'en alloit vers Naples, et peult-estre plus avant, si que son retour estoit incertain, et que pourtant il trouvoit convenir différer et remettre ledict envoy jusques à ce qu'il fust de fixe résidence en quelque lieu, et que lors il m'en advertiroit : y adjoustant qu'en ceste saison d'esté (comme je sçai estre véritable) il est fort dangereux d'entrer d'icy en ces airz et chaleurs d'Italie, mesmement à Naples et par ces quartiers-là. Dont j'ay bien voulu vous advertir, afin que, sçachant la susdicte ordonnance de Son Altèze, entendissiés jointement qu'il convient laisser reposer ledict envoy jusques à aultre ordonnance sienne. Et ne servant ceste pour plus, je vous recommande, madame de Blomberghe, en la sainte garde du Créateur. D'Anvers, le XII^e jour de juillet 1575. »

« Madame de Blomberghe, ce mot ne servira que pour vous dire que, comme l'on n'a de vostre part sollicité les lettres à Antonio del Rio et au mayre de la Vueren, j'ay commandé qu'elles vous fussent envoyées par ceste. Et verrez, par la copie que j'ay fait joindre à ceste, ce que j'ordonne à Antonio del Rio touchant le payement de vostre pension. Et pouvant en aultre endroit vous faire plaisir, m'en trouverez avec bonne volonté : de laquelle prie Dieu qu'il vous ait, madame de Blomberghe, en sa sainte garde. D'Anvers, le XVI^e jour de septembre 1575. »

(La lettre à Antonio del Rio, qui était, comme on l'a vu, receveur général des confiscations, lui ordonnait de payer la pension de la dame de Blomberghe « devant et postposées toutes » aultres pensions, rentes, mercèdes et assignations. » Celle que le grand commandeur écri-

trer dans les ordres (1).—Escovedo certifiera au Roi que ce qu'il a d'ordinaire et d'extraordinaire ne lui suffit pas, et qu'il doit plusieurs milliers de ducats, afin que S. M. daigne lui donner les moyens de les payer, avant son départ d'Italie. — Au cas qu'il faille recourir à la voie des armes, il pense que personne ne conviendra autant, pour aller avec les troupes qu'on aura à envoyer aux Pays-Bas, que le prieur don Hernando (de Tolède), eu égard à la pratique qu'il a du pays, et à ce qu'il y est bien vu de tous. — Si des troupes y sont envoyées, il désire que don Lope de Figueroa soit désigné avec son régiment (*tercio*), à cause de la grande satisfaction qu'il a de lui et de l'affection particulière qu'il porte au corps placé sous ses ordres.—S'il doit user de la force, il aura besoin de quelques personnes d'expérience. Il demande la permission d'emmener d'Italie celles qu'il jugera convenable, et nommément le châtelain Salazar et Cristoval de Ezpeleta.

La seconde instruction ne contenait que les points suivants : L'obligation que don Juan avait à don Alvaro de Mendoza, et son désir que le Roi gratifiât don Alvaro dans l'ordre auquel il appartenait (?), et que la reine admit ses deux filles au nombre de ses dames. — Le désir de madame de Parme de

vait au maire de Tervueren portait que, « aucuns inhabitants de la Vuere, ou par là en-
» thour, souz sa jurisdiction, s'estant portez indeuement contre quelques gens de la dame
» de Blomberghe, » il entendait qu'il en fût fait la démonstration qu'il appartenait.)

La somme annuelle payée à la mère de don Juan, « pour son traitement et celluy de son
» estat, » était de 4,944 florins, ainsi qu'en font foi les comptes généraux des confiscations
conservés aux Archives du royaume. Ces paiements sont ainsi libellés : « A dame Barbara
» Blomberch (*alias* de Blomberch), vefve de feu messire Jéronyme Kegel, *alias* Piramus, en
» son vivant commissaire ordinaire des monstres du Roy, etc. »

Le tome XXVIII de la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, publié en 1856, contient une lettre que don Juan écrivit à Philippe II, de Naples, le 6 septembre 1575, au sujet de sa mère. Il y proposait d'envoyer à sa mère le sieur du Tartre, attaché à la maison du Roi, pour la persuader de venir le voir. Elle se serait mise en route sans pompe et sans donner à entendre qui elle était (*sin pompa y sin dar á entender quien era*). Du Tartre l'aurait amenée, par l'Allemagne, en Italie. Arrivée à Gênes, on l'aurait fait monter sur un navire, comme pour la conduire à Naples, et on l'aurait transportée en Espagne. Il ne paraît pas qu'il ait été donné aucune suite à ce projet.

Nous aurons à revenir plus loin sur la mère de don Juan.

(1) *Tambien le parece que su hermano esté en lugar apartado. Que S. M. lo vea; y si le parece á propósito lo que escrivió de las Indias, que procurará que se reduzga á ser clérigo.*

Voy., sur ce fils de la Blomberghe, t II, p. 391.

voir légitimer doña Juana (?). — Que S. M. lui donnât quelques personnes pour l'aider à servir, en leur conférant les charges qu'il demanderait pour elles. — Son désir que don Rodrigo de Mendoza allât en Flandre, avec la commission de général de la cavalerie. — Son désir d'emmener le comte d'Orgaze. — Son désir d'emmener aussi don César d'Avalos, et de lui voir donner le commandement de la cavalerie de Milan, comme le marquis d'Ayramonte le proposait. — Prétention d'Octavio Gonzaga à cette charge, ou au gouvernement d'Alexandrie. — Témoignage favorable de don Miguel de Moncada.

Liasse 589.

1621. *Lettre du conseil d'État au Roi, écrite de Bruxelles, le 30 mai 1576.*

Sur l'insuccès des démarches faites à Anvers pour trouver cent mille écus; les menaces des gens de guerre; l'impossibilité de tirer aucun secours des états; la crainte d'une mutinerie générale des troupes; les projets hostiles des princes de Béarn et de Condé; la nécessité ou d'un arrangement avec les rebelles, ou de l'envoi d'une grande provision de deniers; les secours d'argent donnés aux rebelles par l'Angleterre; la descente des ennemis en Frise; l'arrivée d'Anglais et d'Écossais en Hollande; la tentative des rebelles de secourir Zierikzée, et leur défaite:

« Sire, par une de noz lettres particulières du 22 du présent, escripvismes à Vostre Majesté le devoir que faisons en Anvers pour trouver cent mil escuz à finance, soubz obligation de nous tous, ensamble de ceulx du conseil privé et finances, pour secourir les gens de guerre pour le mois courrant; et à ces fins envoyasmes le trésorier Schetz, practique en ces affaires, avec l'advocat fiscal de Brabant, congnoissant bien particulièrement les marchants avec lesquelz l'on estimoit négocier et les persuader: mais ce a esté en vain, ne voeuillans les marchants avoir à faire avec ceulx de la court (comme ilz ont respondu). Depuis, moy, duc d'Arschot, ay envoyé quelcun de mes gens avec pouvoir pour trouver ladicte somme sur mon crédit et nom privé seul, et hypothecque de mes byens, soubz promesse toutesfois que les aultres susdicts avoient faict de m'indempner; mais riens n'a proufficté, disans craindre qu'ilz ne sçauroient avoir justice pour leur payement: de sorte que tout ce moyen nous est failly, à nostre grand regret, pour les inconveniens de levée et mutinerie générale de toutes les gens de guerre, que voyons certaine à

faute de payement et secours, estans jà iceulx si dismandez et insolens qu'ilz demandent leur payement avec menaces de pillage et saccaigement, devant le terme venu, et le jour arrivé (qui sera aprez-demain), ne voyons aultre chose sinon que se mecteront en armes pour extorquer leurdict payement, et à grande peine les poeult-on contenter par le prest, que n'avons encoires nullement moyen de furnir, et jà commenchent en aucuns lieux prendre les armes. Par où Vostre Majesté poeult considérer les extrémitez et désordres certains qui nous sont sur les bras, comme aussy nous sont failliz les moyens de plus recouvrer un soult des estatz du païs, estans venuz si avant, à ce que voyons, et selon qu'ilz nous respondent journellement (comme aussy avoient assez donné à entendre à feu le grand commandeur), qu'ilz n'ont plus moyen de donner argent, et tant plus qu'ilz donneront seroit pour nourrir et continuer la guerre. Et ayans vers les ungz et les aultres estatz tenté toutes les voyes que l'on a coustume chercher en ces extrémitez, ne prouffictons rien, pour avoir iceulx trop donné, et signamment qu'ilz voient que en fin de compte leur faudra desbourser le paiement desdicts gens de guerre, devant en estre quictes. Et si avons recerché divers menuz moyens pour amasser quelque chose; mais le tout a cy-devant si menuement esté espluché qu'il ne nous reste chose qu'il soit, et ne se fault plus à riens attendre de ce costé (1).

» Qui plus est, craignons que, à faulte des deniers, les Espaignolz se mutineront et abandonneront les fortz de Zeelande, comme ilz ont faict aultrefois ceux de Hollande, et que le semblable se fera par les Wallons, Bas-Allemans et aultres estans aussy ès fortz de Hollande et aillieurs, et que se joingnent ensamble, et que au contraire le poeuple prengne les armes, et aussy qu'il n'advienne un massacre d'un costé et d'aultre: dont, passé longtemps, avons préadverty Vostre Majesté, et requis que ne nous fût imputé, si telle chose advenoit (que Dieu ne voeulle), car cecy seroit sans nostre faulte, comme Vostre Majesté poeult avoir veu par diverses noz lettres.

» Oultre tout cecy, nous sommes menacez que les hugenotz de France préparent leurs forces et les font venir sur les limittes de Champaigne et Picardie, pour, au plus tost que les grains seront meurs, faire une irruption

(1) Voy. sur ce point la lettre de Roda qui suit.

dedens le païs, et que les princes de Biarne et de Condé sont cheffz et conducteurs de ces troupes, comme Vostre Majesté sera servie de veoir par un rapport que le baron d'Aubigny, gentilhomme bien principal d'Artois et bien congneu, nous est venu faire verbalement au conseil, lequel pour l'importance avons fait mettre par escript, pour envoyer à Vostre Majesté icy joint (1).

» A quoy accèdent encoires aultres véhémentes suspitions et conjectures,

(1) Voici le contenu de ce rapport, qui fut fait au conseil d'État le 26 mai :

« Gilles de Lens, baron d'Aubigny, a déclaré à messeigneurs du conseil comment puis naguère il estoit allé en France pour visiter quelque gentilhomme sien cousin, duquel il est héritier apparent; et comme il estoit là, sondict cousin lui communicqua unes lettres du prince de Biarne, duc de Vendosme, signées de lui, escriptes le viii^e de ce mois, par lesquelles ledict duc lui mandoit l'avoir tousjours tenu du nombre de ses voisins et amys, affectionné à son service, et, comme il entendoit, dedans la fin de juing, se trouver en sa ville de la Fère, et illec convocquer tous ses amis et gentilhommes qui désirent s'employer pour son service, le requéroit s'i vouloir aussy pour lors trouver, à tout le moingz sur le commencement de juillet, pour l'effect qu'il luy diroit lors, luy mandant cependant se préparer à mettre en millieur ordre et esquippage d'armes qu'il pourroit : entendant que ledict de Vendosme a fait le mesme vers tous ceulx desquelz pense estre assisté ou tirer service.

» Et combien que ledict gentilhomme soit de ceste nouvelle opinion ou (comme ilz parlent) religion, ce que n'est ledict d'Aubigny, si luy dit ledict François qu'il estoit tant son amy (pour estre si proches parens) qu'il lui avoit voulu déclarer ce que dessus, et lui monstrier lesdictes lettres. Par occasion de quoy, entrant plus avant en propos, lui dict comme le prince de Condé, gouverneur de Picardie, devoit avoir, pour sa seureté; entre ses mains la ville de Péronne, et qu'il envoyoit sept enseignes d'infanterie pour mettre dedens, et que, sitost que ladicte ville seroit en ses mains, devoit faire tirer celle part viii^m harquebousiers, pour commencer faire son amas. Du costé de Champagne venoient aussy quelques bonnes troupes de reytres, mesmes de ceulx que on dit avoir esté du party du roy de France, sans ce que amassoit ledict de Vendosme.

» Davantaige, a appris illecq ledict baron que le seigneur de Vervin (laquelle est une petite villette bruslée ès guerres de l'an 1552, à trois ou quatre lieues près d'Avesnes en Haynault) est d'intention faire en mesme temps une grande assablée et convocation de gentilhommes, avec fort grande préparation pour ung service et pompe funèbre qu'il dit vouloir faire pour son père, qui a esté exécuté par justice en Paris en l'an 1546 ou 47, comme accusé lors d'avoir rendu par couardise la ville de Boulogne-sur-la-mer aux Anglois, dont par après le filz auroit voulu alléguer le tort fait à sondict père : à quoy auroit esté receu et tant poursuivy que, puis quelque temps en çà, auroit obtenu sentence et arrest en parlement audict Paris de son innocence, par où le mort a esté restitué à son honneur et l'héritier à ses biens; soubz laquelle couleur il fait ceste assablée. Ainsi ledict de Vendosme vient à

entre aultres de ce que un gentilhomme françois, nommé Fumée, est venu faire en Hollande et Zeelande; lequel le capitaine de la Motte, gouverneur de Gravelingues, a mis en arrest retournant de Zeelande. Et est icelluy Fumée vice-admiral de Guiesne pour ledict de Biarne (1), et avons conjecturé qu'il venoit traicter de la part de son maistre avec ledict d'Orengé; partant le ferons garder et examiner sur les interrogatoires qui luy seront proposés.

» Sire, nous voyons ces inconveniens, tant dedens que dehors, qui sont si grandz que n'y povons de nous-mesmes pourveoir. parce que, ores que ayons icy grand nombre de gens de guerre, et plus qu'il ne convient et que le país poeult soustenir, toutesfois ne nous en povons ayder, à cause que ceulx qui

la Fère, ledict de Condé à Péronne, les reitters vers Reims, ledict Vervin en sa villette, qui sont tous lieux d'une commarque circonvoisins à Haynault.

» Ledict baron a encoires apprins que ledict de Condé est ainsi obligé par traictez et capitulations avec le prince d'Orengé (comme aussi il y a grande suspition estre le mesme dudict de Vendosme) qu'il ne poeult nullement laisser de secourir ledict d'Orengé et luy assister de toutes ses forces, sans estre réputé entre eux pour schelme (*); et n'attendent aultre chose, sinon que les grains soient meurs par les champs, et qu'ilz y puissent vivre.

» Ledict gentilhomme françois a pareillement adverty ledict baron d'Aubigny que à un festin que fit Casimirus au duc d'Allençon, il print une grande coupe de vin qu'il but audict duc, luy disant qu'il estoit joyeux de l'avoir assisté à faire un appointement si honorable pour lui et pour leur religion; et, si on le troubloit, il seroit tousjours prest de luy assister, et que maintenant il assisteroit le prince d'Orengé, et espéroit contraindre Sa Majesté à luy faire un semblable appointement. Et sur ce but ladicte coupe, comme fit ledict d'Allençon, qui en fut (comme on dit) trois jours mallade, pour le grand traict que c'estoit. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

(1) Louis Fumée, seigneur de Soulesme, était arrivé à Gravelines, avec huit autres personnes, le 5 mai; Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, gouverneur de cette ville, les arrêta provisoirement, en attendant les ordres du conseil d'État, auquel il en rendit compte. Fuméc, interrogé par la Motte, prétendit qu'il avait été envoyé par le roi de France, le 7 février, vers la reine d'Angleterre; que, s'étant embarqué à Boulogne, il fut pris par les gueux et conduit à Flessingue, où on le retint jusqu'au 4 mai; que ce jour-là il partit sur un bateau de Dieppe, en intention de se rendre à Calais, mais que le mauvais temps le força de descendre près de Dunkerque. Le roi de Navarre, depuis Henri IV, l'avait nommé son lieutenant en l'amirauté de Guyenne et de Poitou, par patentes du 20 août 1575.

Le conseil d'État, le 30 mai, ordonna au sieur de la Motte de faire subir à Fumée un interrogatoire sur les points et articles qu'il lui envoya.

(*) Schelm, mot allemand, signifiant coquin, homme de mauvaise foi.

sont de service demeurent engaigés et attaquez en Zeelande et Hollande, et les aultres; assçavoir les Haulx-Allemands, sont ainsi discountens, amutinez et contempnans toute obéissance et discipline, qu'il vouldroit mieulx n'en avoir nulz que les avoir telz, desquelz ne fault attendre service ny les povoir tirer en campagne; au contraire, pourroient aussi faire une faulse poincte, voire déclairent bien ouvertement, tant eulx, leurs collonnelz que capitaines, ne vouloir sortir des lieux où ilz sont, qu'ilz dient leur estre mis en main pour seureté de leur payement. Par ainsi ces païs sont grandement apparens souffrir, si lesdicts ennemis viennent, et faict mirablement à douter que n'advienne quelque grande confusion, altération et désordre, principalement à faulte d'argent.

» Tellement, sire, que c'est à Vostre Majesté d'y pourveoir. Quant en nostre regard, nous samble (à très-humble correction) de deux choses l'une estre nécessaire: ou d'entendre à quelque pacification honorable et prouffitable à Vostre Majesté (comme luy avons diverses fois escript), et que l'ennemy samble désirer, par le moyen de quoy cesseroit ceste entreprinse des François, et se pourroient assamblar les estatz pour licentier et payer les gens de guerre; ou nous donner promptement par Vostre Majesté telle provision de deniers que puissions satisfaire la soule desdicts gens de guerre, pour les povoir joindre et mettre en campagne, ou bien lever les bandes d'ordonnances et quelques Wallons promptement, affin de résister ausdicts ennemis, s'ilz viennent. Et en tout événement debvons chercher tous moyens possibles de se povoir servir des hommes d'armes que povons trouver prestz, dont en pourra avoir une partie, puisque l'on ne poeult sitost mettre en ordre le tout. Pour quoy est besoing d'un prompt secours, pour le moingz de v^e mil escus, pour entretenir une paire de mois lesdicts gens de guerre; lequel secours ne se poeult attendre que de Vostre Majesté et non des subjectz, pour les causes cy-dessus dictes et que avons tant de fois escript à Vostre Majesté, et en cela n'y a de penser aultrement.

» Et davantaige nous a samblé bon (puisque avons entendu les apparentes practiques desdicts princes de Biarne et Condé) d'en faire advertir ledict roy de France par l'ambassadeur ordinaire de Vostre Majesté, et luy requérir qu'il y voeulle donner ordre et ne souffrir que cecy se face et practique dedans son royaume; ains qu'il y pourvoye de sorte que Vostre Majesté ny

ses païs ne reçoivent dommaige par ses subjectz, ou des forces qui se préparent en son royaume, faisant dire tout ce qu'il servira pour cest effect, comme pareillement (à très-humble correction) nous sambleroit que Vostre Majesté luy pourroit mander et faire dire, par son ambassadeur, tout ce que pour cest effect elle trouveroit convenir, et déclairer si elle n'entend dissimuler cecy, comme à la vérité la raison, l'amitié ni la foy des traictez ne le poeult souffrir, ainsy que Vostre Majesté sçaura trop mieulx par sa prudence adviser et résoudre.

» Nous entendons aussy que aucuns potentatz voisins ont faict quelque secours de deniers et d'autres choses aux rebelles. Les Anglois (à ce que se dit), à prétexte de rachapter quelques marchandises prises desdicts rebelles, ont compté argent, comme aucuns disent, jusques L à LX^m livres sterlinck, qui sont 11^e mil escuz. Et voyons que aucuns aultres bravissent pour la longueur de ceste guerre : à laquelle s'il plaisoit à Vostre Majesté mectre fin par les moyens que avons dict, nous sambleroit le mieulx. Aultrement voyons naistre la teste de hydra, et pour une coupée en renaistre sept ; et plus y pensons, plus trouvons difficile d'achever ceste guerre par force d'armes ; et faict à craindre que par là perderons tant plus en la religion, à cause que la partie adverse se fortifie tousjours d'aillieurs, et l'hérésie se plante plus avant en la phantasie des personnes. Et se poeult craindre que, puis la guerre est achevée en France, noz rebelles ne se aydent des deniers de la bourse commune des consistoires.

» Nous avons receu du sieur de Billy les advertissements contenez ès escriptz qu'il nous a envoyé, par où il nous escript la descente de quelque troupe d'ennemis en Phrise, se y estans fortiffiez, et pour les expulser nous demande gens, argent et pouldre. De gens en avons assez, si les pouvions envoyer, et regarderons de veoir s'il se pourra faire ; mais les deux aultres ne sont en nostre povoir, comme voit Vostre Majesté.

» Le sieur d'Hierges nous escript de quelque troupe d'Anglois et Escossois deschedue en Hollande en faveur des rebelles.

» Pour la fin, faisons joindre dupliqua de nostre dernière despesce du 22^e dudict mois.

» Sire, l'on avoit par tous advertissements entendu que les rebelles préparaient et mettoient ensemble toutes leurs forces marines pour, aux eaues

vives de ceste nouvelle lune, faire ung extrême effort pour secourir la ville de Ziericzée, comme en effect ilz sont, le xxvii^e de ce mois, venuz avec 170 bateaulx. Mais Dieu a esté servi si bien favoriser les gens de Vostre Majesté que les ennemis se sont travaillez en vain, et se retirez avec leur courte honte et grande perte, comme Vostre Majesté sera servie entendre par la relacion du sergent-mayor du *tercio* de Sicilia que le couronnel Mondragon a envoyé vers nous, pour la nous faire de ce bon succès, auquel a beaucoup servi la prinse de deux lettres envoyées, avec deux pigeons, dois l'armée de mer des ennemis vers ladicte ville de Ziericzée, par lesquelles ilz les advertissoyent de la sorte comment ilz entendoient faire ledict secours, afin que dois ladicte ville ilz y secundassent : ce qu'ilz n'ont faict ny une fois se bougé, lors de l'escarmouche, à faulte (comme s'estime) d'advertissement, par la prinse desdicts pigeons qui furent à chascune fois tirés venans à reposer sur les fortz entre l'armée des ennemis et ladicte ville. Et puisque sumes en ce propos du siège d'icelle, nous a samblé advertir Vostre Majesté que nous nous sumes mis à considérer le long temps qu'icelluy a duré, et comme il nous viendroit extrêmement mal à propos, si, nous venant à dos quelques troupes de gens de guerre de France, toutes celles qui sont devant ledict Ziericzée y fussent encoires engaigées; et partant ayant faict tout nostre extrême de furnir audict Mondragon ce qu'il nous a demandé pour l'expugnation de ladicte ville, luy avons enchargé, pour les considérations susdictes, qu'il fit une briefve fin de ceste entreprinse, et luy escript qu'il seçavoir dedans quel temps il pensoit l'achever : car certes, sire, il convient ainsy pour le service de Vostre Majesté, puisque ces pays sont menacez, comme cy-dessus s'est dict. Dont avons bien voulu advertir Vostre Majesté, comme aussy ferons-nous de ce que succédera ultérieurement endroict ledict siège.

» Sire, etc. De Bruxelles, le 30^e de may 1576. »

Minute, aux Archives du royaume.

1622. *Lettre de Gerónimo de Roda au Roi, écrite de Bruxelles, le 30 mai 1576.* Le 20, il a dépêché une estafette à don Diego de Cúñiga avec plusieurs lettres pour le Roi; il a encore écrit à S. M. par un courrier parti le 23.— Il engage le Roi, s'il ne peut secourir efficacement le gouvernement des Pays-Bas, à contenter au moins le conseil et les seigneurs par de bonnes paroles,

pour montrer qu'il se souvient de ces provinces : car ils en doutent fort, et il leur paraît que le Roi fait peu de cas d'elles, et ne se soucie pas de ce qu'elles se perdent (1).—Roda répète qu'elles se perdront sans faute, si le Roi n'envoie promptement un gouverneur général, avec une grosse provision de deniers. Dans le conseil d'État, on ne s'occupe que des affaires qui conviennent à ses membres en particulier, et il pourrait arriver, d'après la manière dont se passent les choses, que bientôt chacun d'eux s'en allât chez lui : alors le peuple, se voyant sans frein, et fatigué, comme il l'est, des excès des gens de guerre, ne manquerait pas d'user d'une liberté qui irait jusqu'à la licence. — Par ce que le conseil lui écrit et par le rapport du baron d'Aubigny, le Roi verra les raisons qu'on a de se défier de la France. Si elle n'ose pas lever une armée contre le Roi, il est à craindre au moins qu'elle ne suive l'exemple de l'Angleterre et ne favorise, par toute sorte de moyens, les rebelles. — Le Roi apprendra aussi, par les lettres d'Antonio de Guaras (2), comment la reine d'Angleterre, sans égards ni considération pour S. M., aide les rebelles, d'argent, de vivres, de munitions de guerre et de soldats ; et il faut bien qu'ils reçoivent de très-grands secours en tout genre, puisque, après qu'on leur a tué tant de monde, ils paraissent être toujours dans la même situation, sans qu'on s'aperçoive que leurs forces diminuent aucunement (3). — Le Roi a été informé que le trésorier général Schetz et l'avocat fiscal Boisschot ont été envoyés à Anvers, pour tâcher de trouver cent mille écus, sur les obligations des membres du conseil d'État, du conseil privé et du conseil des finances. Ils sont revenus comme ils étaient partis. Les marchands disent qu'ils ne veulent négocier ni avec le Roi ni avec aucun de ses ministres, après ce qui est arrivé avec le décret d'Espagne (4). — Le duc d'Arschot crut que, en son

(1) ... *Que V. M. dé muestras que tiene memoria de estos Estados, porque ellos tienen gran sospecha de lo contrario, y les parece que V. M. los estima en poco, y que no recibe pena en que se pierdan...*

(2) Agent espagnol à Londres. Nous n'avons pas les lettres de Guaras.

(3) *También entenderá V. M., por las cartas de Antonio de Guaras, cuan sin consideracion ni respeto socorre aquella reyna á los reveldes de dinero, vituallas, municiones y gente de guerra; y se deja bien entender que los socorros de todo son muy grandes, pues habiéndoles muerto á estos reveldes tanto número de gente, siempre parece que están en un ser, sin que se conozca disminucion alguna.*

(4) Voy. le tome III, p. 452.

nom privé, il trouverait les cent mille écus, et il offrit au conseil d'aller les négociier lui-même à Anvers. On le remercia beaucoup, en le priant de partir le plus promptement possible. Il répondit qu'il partirait le jour suivant. Ce jour-là il changea d'avis; il lui parut que, s'il négociait de sa personne, les marchands devineraient que c'était pour la cour et ne donneraient pas d'argent. Il envoya donc son receveur général à sa place. Celui-ci vient d'écrire qu'aucun des marchands ne veut entendre à un prêt, parce qu'ils savent que c'est pour le service du Roi qu'on le demande, et qu'ils ne veulent pas fournir au Roi les moyens de prolonger la guerre. — Le Roi ne doit pas s'étonner de ce langage : c'est celui des états et de la plus grande partie du peuple, et il n'y a personne qui ne désire le voir réduit à une telle extrémité qu'il soit forcé de faire la paix avec les rebelles (1). — Le conseil d'État s'est assemblé plusieurs fois avec le conseil des finances, pour chercher les moyens de faire de l'argent. Tout ce qu'on a pu trouver consiste en une quarantaine de mille florins à emprunter sur des charges qui sont devenues vacantes : ainsi 15,000 francs sur la trésorerie de Vesoul en Bourgogne, 12,000 florins sur un office de drossart en la province de Drenthe, 12,000 florins sur l'office de la longue verge à Anvers, et un millier de florins sur un petit office du métier de Hulst. Le Roi possède à Bruges, par moitié avec M. de la Gruthuse, un droit appelé *la grute*. On vient de le mettre en vente; si l'on trouve des acheteurs, on calcule que le trésor en retirera de 50,000 à 60,000 florins. On songe à mettre en vente aussi le grand lac (2) situé entre la maison du cardinal (de Granvelle) et celle du chancelier, avec un moulin et certaines terres et prairies situés à la porte d'Anderlecht, où l'on met ordinairement la cavalerie du Roi au vert. — Le comte de Mansfelt est très-dégoûté, tant à cause du retard que le Roi met à prendre une résolution sur les choses qui le concernent, que pour les désagréments qu'il essuye de la part des membres du conseil, et principalement du duc d'Arschot. Les instances de Roda auprès de lui font seules qu'il souffre ces désagréments plus que son caractère ne le comporte et qu'en d'autres temps il ne les eût

(1) ... *No hay persona que no desee ver á V. M. en tal necesidad y aprieto que le sea forzado hacer la pacificacion...*

(2) Il s'agit ici des étangs de Saint-Josse-ten-Noode, à la porte de Bruxelles.

soufferts (1). Dernièrement le duc, qui avait toujours demandé l'opinion du comte de Berlaymont avant celle de Mansfelt, s'avisait de demander d'abord l'opinion de ce dernier. Mansfelt ne réclama point dans le moment; mais il a fait porter ses plaintes au duc par le conseiller d'Assonleville, et a déclaré que, si la chose arrivait encore, il répondrait au duc qu'il opinât le premier. Roda a prié Rassenghien d'en parler aussi au duc, et de l'engager à convoquer toujours Mansfelt au conseil, à moins que le conseil n'en décide autrement, car il l'y appelle seulement quand la fantaisie lui en vient. — Tout cela fait voir combien il est urgent d'avoir un chef dans le pays. Roda supplie le Roi de l'y envoyer. Il le supplie aussi de se résoudre relativement à Mansfelt, parce que, sans exagération, il est de tous les seigneurs belges celui qui se montre le plus zélé pour son service (2). Le Roi le contenterait, en lui conférant la charge que le grand commandeur lui avait promise en son nom, en le nommant conseiller d'État, et comme compensation de ses prétentions pécuniaires, en donnant à son fils Charles les biens de Brederode. Ce dernier passerait alors à son service, et selon ce que don Diego de Cúñiga écrit à Roda, il est homme à s'y distinguer (3). — Le conseil a appris que les états de Gueldre veulent venir à Bruxelles, et l'on ne doute pas que ce ne soit pour se plaindre des dommages que les gens de guerre causent dans cette province. On craint que les autres états ne profitent de l'occasion pour tenir une assemblée générale. — Le prince d'Orange est venu en personne à l'île de Walcheren, dans le dessein de secourir Zierikzée; il a fait construire certains navires avec des engins étrangers (4); c'est le 28 qu'il a dû exécuter son entreprise, à la faveur des eaux vives. Plaise à Dieu que, si la ville est emportée, ce succès ne soit pas compromis par une mutinerie des soldats espagnols et wallons, et même des allemands! Selon les avis qu'on reçoit du camp, ils y sont tout disposés. On a de nouveau saisi quelques billets qu'un pigeon portait aux bourgeois de Zierikzée. — « Le secrétaire Çayas me marque, par

(1) ... *Él, á instancia mia, los sufre mas de lo que su condicion los lleva, porque en otros tiempos él no estaba hecho á sufrirlos...*

(2) ... *Porque cierto, sin encarecimiento alguno, él es de todos los de aquí el que mas voluntarioso se muestra al servicio de V. M.*

(3) ... *Es hombre que lo podrá bien hacer...*

(4) ... *Ha hecho ciertas naos con estraños ingenios.*

» lettre du 16 mai, qu'on a écrit à la cour de V. M. que ceux de Brabant ont
 » fait publier en la maison de la ville un acte renfermant des choses ter-
 » ribles (1). Ce qu'il y a, c'est qu'on a republié le placard de l'an 1561, où
 » sont énumérés les offices que les étrangers ne peuvent exercer, selon les
 » termes de la Joyeuse-Entrée (2). Ce placard, il y a plus de deux ans que le
 » grand commandeur promet de le faire renouveler et publier; mais, comme
 » il n'avait pu s'entendre avec les états de Brabant, la chose avait toujours
 » été différée. Maintenant qu'on s'est arrangé, la publication a dû avoir lieu,
 » conformément à l'acte d'accord. Quoique le placard ne parle pas des offices
 » de châtelains, le public a cru que ni le châtelain d'Anvers, ni aucun de nous
 » autres ne devions rester en place, et c'est probablement ce qu'on a écrit à
 » Madrid. Le grand commandeur, dans ses discussions avec les états, réserva
 » toujours à V. M. la décision du différend relatif aux offices; et quoiqu'ils
 » ne cessent d'insister sur ce point, et qu'ils ne veuillent rien faire de bon
 » ni nous aider en quoi que ce soit, tant et si longtemps qu'ils n'auront pas
 » obtenu ce qu'ils prétendent, je continue de m'y opposer, dans le conseil,
 » jusqu'à ce que V. M. nous ait fait connaître ses intentions. A en croire
 » ce que le duc d'Arschot dit chaque jour, les états se contenteront, pourvu
 » que leurs privilèges soient observés en ce qui concerne Breda, Walhain,
 » Hooghstraeten, Bois-le-Duc, Grave, ainsi que l'office de Camargo (3) et
 » quelques autres choses; ils attendront la résolution de V. M. relativement
 » au château et gouvernement d'Anvers. Moi, jamais je n'ai consenti à cela :
 » j'ai toujours soutenu, au contraire, que ceux de Brabant ne sont pas
 » fondés dans la plupart de leurs demandes. » — Les lettres du Roi du
 25 avril et du 14 mai sont arrivées à Bruxelles le 29 de ce dernier mois. Les
 membres du conseil, et principalement le duc d'Arschot, ont vu avec déplaisir

(1) ... *Que los de Brabante habian hecho publicar un acto en la casa de la villa de cosas muy terribles...*

(2) Il s'agit de l'ordonnance du 15 septembre 1564, d'après laquelle tous ceux qui exerçaient des offices en Brabant, soit du souverain, de ses vassaux ou de ses villes, sans être brabançons, devaient en être déportés, et ceux qui exerçaient de pareils offices, étant brabançons, sans avoir prêté le serment prescrit par l'art. 10 de la Joyeuse-Entrée, étaient tenus de le prêter dans un bref délai.

(3) Melchior de Camargo. Il remplissait l'office de prévôt général de la cour.

que le Roi n'ait pas pris de détermination sur les points qu'ils ont demandés. Roda leur a fait observer qu'il était impossible que le Roi se fût déterminé, le 14, sur leurs lettres qu'il a reçues seulement le 6 et le 7, puisqu'il aura fallu quatre jours pour les déchiffrer et un jour pour les lire, ce qui lui aura pris jusqu'au 12. Il est curieux de noter l'effet que produisent sur eux leurs lettres particulières : car le marquis d'Havré, Hopperus et d'Ennetières leur écrivent souvent à tous, et avec plus de venin qu'il ne conviendrait (1). — Le secours de Zierikzée a été tenté le dimanche 27 mai. Les troupes royales se sont si bien conduites que non-seulement l'ennemi a été repoussé, mais qu'il a subi de très-grandes pertes. On lui a coulé à fond son vaisseau amiral, qui, à ce qu'on dit, était de 2,400 tonneaux, et que montaient plus de 400 hommes, avec l'amiral Boisot, son vice-amiral et tout le conseil de l'amirauté (2). C'a été une victoire d'une haute importance. Le Roi en doit de particulières actions de grâces à Dieu. Mondragon et Sancho d'Avila se sont conduits admirablement, ne prenant de repos ni le jour ni la nuit, et étant les premiers à exposer leurs personnes. Le mestre de camp Valdès s'est trouvé aussi en cette affaire ; il a fait parfaitement son devoir, comme toujours. — Le mestre de camp Julian Romero montre beaucoup de bonne volonté et d'activité dans l'exécution de ce qui lui est ordonné par le conseil. — Le duc d'Arschot et les états de Brabant ont été très-satisfaits, à ce qu'ils disent, de la prompte audience que le Roi a donnée à leur commissaire (3) : il paraît que les lettres qui leur sont parvenues sont moins aigres que les autres fois (4). — Berlaymont est un peu fâché de ce qu'on lui écrit : qu'à Madrid il se disait qu'il voulait être gouverneur des Pays-Bas (5). — D'Assonleville a été très-

(1) ... *Habré, Hopperus y d'Ennetiers escriben siempre á todos, y con mas ponzoña de lo que convernía...*

(2) On lit, à la marge de ce passage, de la main de Philippe II : *Debe estar errado, que todos los que yo he visto escriben que era de 800 toneladas, y en lo de la gente mas número* (Il doit se tromper ici : toutes les lettres que j'ai vues portent que le navire était de 800 tonneaux, et que le nombre des gens qui y étaient embarqués, était plus considérable).

(3) George Kieffel. Voy. p. 135.

(4) ... *A lo que entiendo, las cartas de ahí vienen con menos agro que otras vezes...*

(5) *El conde de Berleymont anda un poco sentido que le escriben que allá se decía que él pretendía ser gobernador de estos Estados.*

satisfait d'apprendre par Hopperus que le Roi reçoit ses lettres avec beaucoup de plaisir (1).

Liasse 567.

1625. *Lettre de Gerónimo de Roda au secrétaire Çayas, écrite de Bruxelles, le 30 mai 1576.* Cette lettre assez longue ne roule que sur des affaires particulières, ou des choses de minime importance — Roda recommande à Çayas le capitaine Ortensio de Armengol, qui s'est distingué dans la défense des îles de Zélande, et particulièrement de celle de Sainte-Anneland, où il commande; Galceran de Armengol, son frère, dont il peut attester la belle conduite lors de la conquête des îles de Duyveland et de Schouwen; Hernando Frias de Ceballos, qui a rendu de notables services aux Pays-Bas sous les gouvernements du duc d'Albe et du grand commandeur, et qui, pour l'administration des deniers d'Espagne et les affaires de bourse, serait de la plus grande utilité au nouveau gouverneur. — A propos d'une dépêche du conseil d'État faite dans le temps que Roda était à Anvers, il jure, comme chrétien, à Çayas que, quand il est présent, il fait souvent retrancher plus de deux feuillets par dépêche, et qu'il en ferait retrancher bien davantage, s'il ne craignait de scandaliser les membres du conseil (2). — Si, pendant sa retraite à Aranjuez, le Roi a pris une détermination sur les affaires des Pays-Bas, il aura fait un très-grand exploit et une chose très-avantageuse à son service: car, pour parler sans détour, rien ne cause et ne causera plus de tort à ses intérêts que la lenteur dans les résolutions: elle donne lieu de penser aux gens du pays que le Roi fait peu de cas de ces provinces (3). Roda termine en sollicitant derechef son congé: il sera forcé de le prendre, répète-t-il, si l'on ne le lui ac-

(1) *Assonlevila anda muy contento que Hopperus le escribe que V. M. huelga mucho con sus cartas.*

(2) *... Como cristiano, juro á Vm. que les hago muchas veces, quando estoy presente, quitar mas que dos planas de una carta; y si no fuese por escandalizarles, haria quitar aun mas.*

Nous ne trouvons, dans les papiers que nous avons sous les yeux, aucun indice de ce que Roda avance ici.

(3) *Si S. M. hubiera resuelto en las cosas de Flandes en esta retirada á Aranjuez, habrá hecho una gran hazaña y muy provechosa á su servicio, porque, hablando á Vm. muy claro, ninguna cosa daña mas los negocios ni los dañará, que la tardanza en las resoluciones: que esta es la que hace pensar á estos que S. M. tiene en poco lo de aquí.*

corde pas, pour aller en Espagne soigner sa santé qui a chaque jour déperit de plus en plus.

Liasse 567.

1624. *Lettre du conseil d'État au Roi, écrite de Bruxelles, le 31 mai 1576.* Il a reçu la lettre du Roi du 14. Il le supplie, avec toute l'instance possible, de lui envoyer promptement sa résolution sur les affaires dont il l'a entretenu. Il proteste qu'il lui a écrit la pure vérité, selon l'affection qu'il a à son service, et ajoute que, si d'autres l'informent autrement (1), « ilz ne lui donnent à » entendre la vérité, et sont ignorans ou mal affectionnez à sondict service et » bien de ses pays. »

Minute, aux Archives du royaume.

1625. *Lettre du Roi aux gens de son conseil d'État, commis au gouvernement de ses Pays-Bas, écrite de Madrid, le 31 mai 1576.* Il leur mande qu'il est « continuellement négociant » pour répondre aux lettres qu'ils lui ont écrites depuis la mort du grand commandeur, et qu'il espère dépêcher sous peu de jours Baptiste Du Bois, par lequel il les « advisera plus particulièrement. » (*Franç.*)

Original, aux Archives du royaume.

1626. *Lettre du Roi aux gens de son conseil d'État, commis au gouvernement de ses Pays-Bas, écrite de Madrid, le 31 mai 1576.* Il leur envoie une lettre de change de cent mille écus, chacun de six sous de gros, sur Antoine Fucar (Fugger) et neveux, à payer en deux termes : le premier à trente-cinq jours de vue, et le second aux trente-cinq jours suivants. Cette somme doit être versée entre les mains du pagador Francisco de Lexalde, et employée aux choses les plus nécessaires du service du Roi. (*Franç.*)

Original, aux Archives du royaume.

1627. *Lettre du conseil d'État au Roi, écrite de Bruxelles, le 1^{er} juin 1576.* Sur la mutinerie des Bas-Allemands en Hollande, la détermination à laquelle les membres du conseil se sont vus réduits de mettre leur vaisselle en gage pour trouver quelques milliers de florins, et la nécessité de plus en plus impérieuse d'un prompt et grand secours :

(1) Ceci s'appliquait sans doute à Gerónimo de Roda.

« Sire, nous avons, par toutes noz précédentes, depuis le décès de feu le commendador mayor de Castille, tant représenté l'extrême et indicible nécessité en quoy nous nous retrouvons, et les inconvénients tant préjudiciables au service de Vostre Majesté que prévoions debvoir inévitablement advenir, et les debvoirs èsquelz nous nous estions mis pour sur nostre crédit trouver en Anvers cent mil escuz, mais tout en vain, à nostre très-grand regret, comme tout cecy va encoires derechef répété en aultre nostre par nous signée (1), allant avec ce courrier, qu'eussions bien désiré d'estre excusez d'en faire icy nouvelle mention, pour bien cognoistre qu'elle ne sçauroit (et à bonne raison) estre sinon fort ennuyeuse à Vostre Majesté. Toutesfois, comme les inconvénients desjà tant de fois prédicts commencent à se monstrier par la mutinerie des Bas-Allemands en Hollande, y ayant desjà abandonné le fort de Sardam, ung des principaulx qui y soit et la perte duquel emporte celle de tous les aultres fortz en Waterlandt, et ceulx de Sparendam et Huis-Ter-Hart, et conséquamment de la ville de Haerlem, commé le nous escript le sieur de Hierges par sa lettre du xxix^e du passé, qu'avons receu depuis nostredicte aultre serrée, dont copie va avec ceste (2), nous (pour le merveilleux emport de cest affaire) n'avons sceu obmettre de encoires, par ceste particulière, retourner à représenter à Vostre Majesté combien il est indiciblement nécessaire qu'icelle soit servie, par une diligence extraordinaire, faire promptement pourveoir à ceste tant extrême nécessité, et, pour désabuser Vostre Majesté, luy déclarer tout ouvertement et clairement que aultrement ne voyons (comme aussy n'est humainement possible) que puissions plus longuement maintenir ce gouvernement, lequel Dieu veuille qu'encoires demeure en pied tant que ceste arrive jusques à Vostredicte Maj^{te}, à laquelle ne voulons céler que, pour faire ce que humainement pouvons pour son service, nous mettons tous ensamble nostre vasselle et tout ce que plus pouvons, pour finer quelque peu de milliers d'escuz pour aucunement secourir ce d'Hollande, qui tant emporte (si desjà il ne sera trop tard). Mais Vostre Majesté, par sa très-grande prudence, sçaura bien considérer quant peu cela pourra ayder et combien d'aultres costelz il y a encoires à pourveoir : auquel effect n'avons la seule maille. Par quoy retournons

(1) Celle du 30 mai, p. 171.

(2) Nous ne l'avons pas trouvée dans les Archives.

encoires à supplier Vostre Majesté pour le prompt remède, ne donnant ceste nécessité plus de lieu à nulle ultérieure dilation ou remise, et vouloir nous pardonner si, par tant desplaisantes lettres, luy samblerons estre fascheux, car c'est le zèle qu'avons à son service qui nous y meult et poulse. Et au Créateur supplions-nous, etc.

» De Bruxelles, le premier jour de juing 1576. »

Minute, aux Archives du royaume.

1628. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 1^{er} juin 1576.* L'ambassadeur don Juan de Cúñiga lui a délivré la lettre du Roi du 8 avril (1), dont Escovedo a été le porteur : il a appris, par cette lettre, la résolution de S. M.—Si les intentions du Roi sont bien exécutées, il plaira à Dieu, par sa bonté, de guider le tout comme il convient à son saint service, à celui du Roi et au bien des Pays-Bas (2). — Il a dit, de bouche, à Escovedo, sur plusieurs choses, ce qu'il n'aurait pas cru pouvoir dire dans des lettres : Escovedo est si digne de confiance qu'on peut lui parler de tout, et si prudent qu'il pourra contribuer à ce que les affaires prennent une bonne direction (3). — Granvelle ne manquera pas, comme le Roi le lui recommande, de correspondre avec le nouveau gouverneur ; il donnera les avertissements qui lui paraîtront utiles, selon les informations qu'il recevra, avec le désir qu'on réussisse dans une chose qui importe tant qu'il n'en voit pas actuellement de plus importante, puisque la ruine ou le salut de tout en dépend (4). — Il termine ainsi : « Ledit ambassadeur m'a annoncé que V. M. se résoudra bientôt » en ce qui me touche ; il y a déjà longtemps que je l'espère, avec la patience » que V. M. voit, me confiant plus en sa bonté qu'en toute autre chose (5). »

Bibliothèque royale, à Bruxelles, portefeuille n° 9473, fol. 178.

(1) Voy. p. 54.

(2) On aura remarqué que, dans sa lettre du 25 mars (p. 5), Granvelle se montrait contraire à la nomination de don Juan.

(3) *Con el dicho Escovedo me he alargado á dezirle de palabra lo que en muchas cosas me paresce que no se pudiera fiar en carias ; y es tan confidente que con él se puede conferir todo, y tan prudente que podrá por su parte encaminar muchas cosas bien.*

(4) ... *Con desseo que se acierte en cosa que tanto importa que de presente ninguna veo mas importante, pues desta depende la ruyna ó remedio de todo.*

(5) *Dizeme el dicho embaxador que V. M. resolverá brevemente lo que me toca. Yo lo espero, dias ha, con la patientia que V. M. vee, confiando mas en su bontad que en ninguna otra cosa.*

1629. *Lettre de Balthasar Schetz aux états de Brabant, écrite de Madrid, le 1^{er} juin 1576.* Nouvelles de la cour; délibérations relatives aux Pays-Bas :

« Messeigneurs messieurs les estatz, en xix de ce présent moys ay escript à Vous Seigneuries, et paravant en xv, desquelz ne envoie duplicat, pour tenir les originales seurement passées, et aussy pour point estre de grande substance ou ymportance. Come par ma dernière ay escript que Sa Majesté a fait appeller le marquis d'Aguillar, monsieur Hopperus et le secrétaire Sayas, ont tenu en Arangeux journèlement conseil d'Estat, où sont entrés lesdicts trois avecque le conte de Cinchon et marquis de los Velès, sans aultres, non obstant que le duc d'Alva y ayt esté présent. On m'escript de là que ont fort négocié sur l'affaire de nostre pays, et prins entre eux résolution, que ne reste que à le référer à Sa Majesté pour prendre la totale résolution : Dieu veulle qu'elle soit bonne, comme on espère ! Le licentiat Kiffelt est parti d'icy, devant quelques jours, vers Toledo et Arangeux, pour solliciter sa dépesche; mais depuis son partement, n'ay eu nouvelles de luy. Sa Majesté estoit parti dudict Arangeux vers ung monastère nommé Espérance, d'où on l'attendoit dedans ung jour, pour résoudre en tout devant son partement vers Escorial. Au monsieur le marquis de Havrech on donne bon espere que sera dépesché byentost, mais de monsieur Hopperus on en parle encoires diversement. Je tyens que Babbista Du Boys sera dépesché devant toutz. Au retour de Kiffelt, entenderay ce que a négocié. J'ay recommandé à monsieur Hopperus byen fort la requeste de Vous Seigneuries et la résolution d'icelle, puyisque a esté remis en ses mains, et eusse allé mesmes en Arangeux, si n'eusse eu là ceux qui m'avisent ce que passe de jour à aultre, et me avisent que jusques ores n'ay fait faulte, puyisque n'ont tracté que sur le gennéral du pays; je crains bien que sur la requeste ne vyendra résolution sans advis. On a dict que Sa Majesté a trouvé au commencement estrange la publication du placart concernant les offices en Brabant (1), et que on avoit cassé le conseil des troubles; mais après qu'il aura entendu la manière et forme comme a esté fait, devera avoir esté content.

» La royne est ces jours passés mal acouché, de III moys ou environ enchainée, mais se porte arrière byen.

(1) Voy. p. 181.

» Icy est venu devant quelques jours ung gentilhomme françois, de la part (comme dict) du duc d'Allançon, demandant audience à Sa Majesté : pour nom monsieur de Bourcq. Il samble, à la démonstration, que l'ambassadeur ordinaire de France ne se contente trop de luy, et ainsy yl y a peu de hantise entre eux, et ne samble toutesfoys dissimulation. Après que Sa Majesté en a esté adverti et prévenu dudict ambaxador ordinaire, et envoyé ycy, pour le parler, Babtista Du Boys, a consenti que venisse : de sorte que est parti hier d'icy avecque VIII chevaux de poste vers Sa Majesté. Dyeu veulle que apporté chose bonne : ce que auchuns craignent au contraire!

» En cest instant sont venu nouvelles que S. M. ne retourne au Aranjeux, et à ceste cause estoit monsieur Hopperus allé à Espérance, où aura eu quelque audience; a envoyé dire que sera demain ycy : ce que pouroit faire retarder ce courir jusques pour tout demain, premir de junio. On dict que Sa Majesté vyent ycy aussy pour 3 ou 4 jours; alors pourons entendre quelque chose : laissant ceste à tel effect ouverte jusques à la venue dudict monsieur Hopperus.

» Ceste est demourée ycy jusques au premir de ce mois de juyn. Le licentiat Kiffelt est retourné yr au soir, et monsieur Hopperus sur le disné, et m'a dict que ledict Kiffelt sera bientost dépesché. Les consultes demourent tout en mains de Sa Majesté, laquelle doit venir demain. Monsieur Hoperus m'a dict que sur la lettre et réqueste de Vous Seigneuries a esté traicté au conseil: et veut Sa Majesté que on résolvra beaucop. Ledict Hoperus n'a eu de Sa Majesté aucune audience sur les affaires particulières, et le a remis jusques ycy. Dyeu veulle que la puyse avoir devant le partement vers Escorial! On tyent que Babtista Du Boys sera byentost dépesché, et suyva ceste bientost. C'est ce que depuys c'est offert...

» En faisant fin, etc. De Madrid, premir de junio 1576.

» De Vous Seigneuries très-humble serviteur,

» BALTASAR SCHETZ. »

Original, aux Archives du royaume : registre des états de Brabant n° 330, pièce 97.

1630. Lettre de don Diego de Cúñiga au Roi, écrite de Paris, le 5 juin 1576. Il y a huit jours, il est arrivé à Paris deux serviteurs du prince